

CHARTRE DES DEVOIRS DES USAGERS

Le RESPECT demeure le premier engagement du patient.

1 PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Les patients et leurs proches sont tenus de respecter les professionnels de la clinique. En effet, la loi punit toute menace, violence, injure ou outrage envers un professionnel de l'établissement. Le directeur de la clinique peut immédiatement prononcer l'exclusion du patient ou du visiteur concerné (et les poursuites judiciaires qui s'imposent).

2 MATERIEL ET LOCAUX

Les patients et leurs proches ne doivent pas détériorer les locaux et le matériel mis à leur disposition (chambre, toilettes, parties communes...) et respecter la propreté en utilisant les poubelles. Les dégradations causées par les patients ou leur famille, leur seront facturées.

3 REGLES D'HYGIENE

L'hygiène des mains des patients et des visiteurs est un moyen efficace de prévention contre la transmission des germes. Elle doit se faire soigneusement avec une solution hydro alcoolique mise à disposition dans les chambres et couloirs.

Il est strictement interdit de toucher aux perfusions et aux instruments de soins.

Une personne contagieuse ne doit pas rendre visite à un patient hospitalisé.

L'entourage ne doit pas s'asseoir sur le lit du patient visité.

Les animaux ne sont pas acceptés dans l'établissement, à l'exception des « chiens guides ».

4 REGLES DE SECURITE

Les patients et les visiteurs sont tenus de respecter les règles de sécurité en vigueur dans l'établissement, et de se conformer aux instructions des professionnels.

La détention de boissons alcoolisées, de substances illicites, d'armes ou de tout autre objet dangereux est strictement interdite.

Le patient doit remettre au personnel tout produit inflammable (allumettes, briquets...), l'utilisation en étant interdite au sein de la clinique.

Toute anomalie (fumée, odeur suspecte...) ou objet suspect doit être signalé rapidement au personnel du service ou à l'accueil de la clinique.

En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les recommandations du personnel.

5 FUMER OU VAPOTER

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter (cigarette électronique) dans l'enceinte de la clinique.

6 VISITES

Les visiteurs ne doivent pas troubler le repos des patients, ni gêner le fonctionnement des services de la clinique.

Une tenue correcte est exigée dans les halls, circulations et salles d'attente.

Les horaires, affichés au sein de la clinique sont 14h - 20h.

Pour le bien-être du malade, les visites groupées sont déconseillées. Les parents sont responsables des enfants mineurs qui les accompagnent.

Les visiteurs devront impérativement se retirer dans le couloir lorsque le personnel est amené à prodiguer des soins au patient visité ou à son voisin de chambre.

7 SILENCE

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients. Chaque patient et son entourage doivent le respecter.

Pour préserver le repos des voisins de chambre, il convient d'utiliser avec discrétion les appareils électroniques (télévision, téléphone, ordinateur, tablette...).

8 DISCRIMINATION

La clinique contribue à garantir l'égal accès de chacun aux soins, sans aucune discrimination concernant son handicap, son origine, son sexe, sa situation familiale, ses opinions politiques ou sa religion.

Par ailleurs, le patient doit accepter de recevoir les soins prodigués par les professionnels de santé choisis en fonction de leur qualification et de leur compétence. Le patient s'interdit donc, à leur égard, toute discrimination sexuelle, ethnique, politique ou religieuse. En particulier, le patient accepte expressément d'être soigné par le médecin ou le soignant affecté au service dont il relève et ne pourra en aucun cas demander un changement pour des motifs discriminatoires.

9 CROYANCES ET CONVICTIONS RELIGIEUSES

Les professionnels de santé doivent respecter les croyances et convictions des patients accueillis.

Toutefois, l'expression des croyances ou des convictions religieuses ne doit pas porter atteinte au fonctionnement du service, à la qualité des soins, aux règles d'hygiène, à la tranquillité des autres personnes hospitalisées et de leurs proches.

Tout prosélytisme est interdit au sein de la clinique.